



Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

E-mail : sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 145/24

Date de publication : 27 JUN 2024

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire ZRT BARCARES dans le cadre d'une manifestation aérienne

En vigueur : Du dimanche 14 au lundi 15 juillet 2024

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD Perpignan LFMP



Extrait carte OACI 1/500 000 000 IGN – Édition - 2024

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne et répétition

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT BARCARES activable :

le 14 juillet 2024 : 1200-1400 et 1600-1900 TU

le 15 juillet 2024 : 1400-1600 TU

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Perpignan TWR : 118.300 MHz

Montpellier APP et INFO : 136.625 MHz

GESTIONNAIRE

Directeur des vols

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquels elle interfère à l'exclusion de la zone LF R 73 La Salanque.

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG et CAM :**

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne leur permet pas le contournement de la zone.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT BARCARES :****Limites latérales :**

42°52'33" N, 002°55'45" E
arc horaire de 6.79nm de rayon centré sur
42°47'47" N, 003°02'19" E
42°41'12" N, 003°00'00" E
42°52'33" N, 002°55'45" E

Limites verticales :

SFC – 5500 FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les activités suivantes seront suspendues pendant l'activation de la ZRT :

- PARA 408.
- ULM TORREILLES.
- Itinéraire côtier.

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols : 06 62 06 63 21

Directeurs des vols suppléants : 06 26 14 29 09